

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

N° AS452

AMENDEMENT

présenté par
M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 45 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.